

la Chambre. La semaine tire à sa fin et c'est aujourd'hui son jour de congé. Les ministres dont relèvent les questions financières sont tenus d'être à la Chambre au début de la semaine. Le ministre de l'Agriculture doit y être à la fin de la semaine. Le cabinet actuel travaille trois jours par semaine. Le ministre de l'Agriculture sait sûrement, comme je le sais moi-même et comme le savent tous les cultivateurs, que, d'un bout à l'autre du pays, jusqu'aux coins les plus éloignés de Terre-Neuve, les cultivateurs travaillent 16 heures par jour et sept jours par semaine. Or, le premier ministre a l'effronterie de dire que le ministre de l'Industrie et du Commerce, porte-parole de la Commission du blé, ne peut être présent à la Chambre que trois jours par semaine. C'est bien une semaine assez longue pour lui. Le ministre de l'Agriculture aussi ne peut être présent à la Chambre que trois jours par semaine. Si quelqu'un ose poser une question à propos de l'agriculture un jour où le ministre de l'Agriculture n'est pas censé être à la Chambre, le premier ministre dira: « Cette question peut sûrement attendre à demain. Le ministre sera ici demain. » Je dis que c'est mépriser l'agriculture.

**M. Woolliams:** Ou toute autre industrie.

**M. Horner:** Le gouvernement a inscrit au *Feuilleton* quatre mesures législatives qui augmentent les taux d'intérêt que les agriculteurs devront acquitter. Aucune n'explique clairement comment les taux seront augmentés. Nous avons posé de nombreuses questions; nous avons demandé au ministre s'il a choisi une formule, mais il a évité de se compromettre et a paru mal à l'aise. Nous avons bien cru l'avoir coincé une fois, lorsqu'il a déclaré que le taux ne dépasserait pas de plus d'un pour cent le taux que le gouvernement acquitte pour les emprunts de premier ordre. C'était il y a trois ou quatre soirs, mais il est moins affirmatif depuis. Il n'y a pas longtemps il a laissé entendre que le taux d'intérêt fluctuerait trimestriellement ou qu'il y aurait peut-être deux taux d'intérêt. Je suppose que l'un se fondera sur le taux payé pour les emprunts à long terme du gouvernement et l'autre sur le taux pour les emprunts à court terme. Je ne l'affirmerais pas parce qu'il ne nous a rien dit.

Nous avons fait preuve de bonne volonté pour pousser l'adoption de ce bill. (*Exclamations*)

L'autre jour nous avons demandé au gouvernement de présenter sans délai la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Le ministre opine de la tête. Or que faisons-nous demain? Nous étudions des crédits, et pas ceux de l'agriculture.

[M. Horner.]

**L'hon. M. Olson:** Il nous reste du temps ce soir.

**M. Horner:** Dans la mesure où cela me sera possible, je ferai de mon mieux pour que ce bill soit adopté ce soir. (*Exclamations*) Oui, je vois que les députés m'approuvent sans réserve. Ils frappent sur leurs bureaux.

C'est à cette fin que je propose l'amendement suivant:

Que l'article 2 soit amendé par la suppression des mots qui suivent « simple » à la ligne 41, et par l'insertion de ce qui suit: « à un taux d'intérêt de un demi pour cent au-dessus de la moyenne trimestrielle des emprunts à court terme du gouvernement, sans dépasser 7 p. 100 par année. »

Comme on le verra, nous constatons que les taux d'intérêt n'ont cessé d'augmenter de façon régulière depuis que le gouvernement a supprimé le plafond. Qu'on ne vienne pas nous appeler des ultras. Si l'amendement est accepté, le taux d'intérêt fluctuera jusqu'à un maximum de 7 p. 100, soit 2 p. 100 de plus que l'ancien taux d'intérêt établi par cette loi. Personne ne pourra nous accuser de ne pas être généreux envers les banques. Si le ministre repoussait notre amendement, cela reviendrait à dire: « Je ne me soucie pas trop de l'industrie agricole. »

Le rapport du Conseil économique dit que notre industrie agricole a besoin de capitaux. Nous avons donné libre cours à notre imagination en nous efforçant, dans notre amendement, de rémunérer convenablement les banques pour les prêts agricoles. Pour que ce bill soit applicable en pratique, les banques doivent pouvoir demander le taux d'intérêt élevé en vigueur depuis que le gouvernement a supprimé l'ancien plafond du taux officiel d'escompte fixé à 6 p. 100.

D'après les statistiques et les renseignements que j'ai obtenus de la Banque du Canada, le taux actuel sur les billets de 182 jours est actuellement de 6¼ p. 100. Cela signifie qu'aux termes de notre amendement, les banques pourraient réclamer un pourcentage de 1¾ de plus qu'elles ne pouvaient le faire lorsque la loi s'est abrogée le 30 juin. Le ministre ne peut donc prétendre que notre amendement ne permettra pas à la banque de réaliser assez de gains et que par conséquent, il n'y aura pas suffisamment d'argent disponible pour l'agriculture.

Il a des sources de renseignements que je ne possède pas. Il sait ce que veulent les banques. Il s'est entretenu avec leurs dirigeants, mais il ne nous l'a pas dévoilé. Il s'est entretenu avec les institutions financières; il sait ce qu'elles veulent. S'il peut déclarer ici que cet amendement, une fois adopté, fera monter le taux d'intérêt, je serai le premier à